

■ **André Albertano**, à L'Abbaye, ferblanterie, couverture, appareillage (FOSC du 28.04.1989, p. 1752). Par décision du 16 septembre 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 10001 du 24.10.2003
(01237114 / CH-550.0.030.305-2)